



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires**

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Louisfert

EXPOSE

La commune de Louisfert a décidé par délibération du 24 février dernier de réaliser des travaux relatifs à la réhabilitation d'un bâtiment communal en salle associative et culturelle.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 166 480 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes	
Maîtrise d'œuvre, travaux et études	166 480 €	Etat (DETR)	33 296 €
		Département (Fonds communes rurales)	69 888 €
		Fonds de concours (communauté de communes)	23 600 €
		Autofinancement	39 696 €
TOTAL	166 480 €	TOTAL	166 480 €

Pour cette opération, la commune sollicite un fonds de concours auprès de la communauté de communes d'un montant de 23 600 €.

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours adoptées par délibération du 28 mars 2017 et eu égard à son potentiel fiscal 2021, la commune de Louisfert peut bénéficier d'un fonds de concours plafonné à 30 000 € par opération pour un financement maximum équivalent à 60 % du coût assuré par la commune, déduction faite des autres subventions.

Compte tenu des crédits disponibles sur l'enveloppe des fonds de concours 2022 prévue au budget, il est vous proposé de verser à la commune un fonds de concours d'un montant de 23 600 € réparti par moitié sur les exercices 2022 et 2023.

Par ailleurs, la commune devra s'engager à assurer la publicité de la participation de la communauté de communes de manière visible et explicite sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (panneaux chantier, invitation....). Le logo de la communauté de communes pourra être sollicité auprès du service communication.

Les actions de communication ou d'information mentionneront également les autres participations publiques.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 29 mars dernier.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accorder un fonds de concours à la commune de Louisfert d'un montant de 23 600 € réparti par moitié sur les exercices 2022 et 2023,
- de prévoir les crédits correspondants aux budgets 2022 et 2023,
- d'amortir, compte tenu de la nature du bien subventionné, la subvention d'équipement versée à la commune de Louisfert sur une durée de 15 ans,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 7 avril 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220411-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2022

Publication le : 11-04-2022 Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X		
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO				X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN			X		
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé de TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	Mme Edith MARGUIN
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. Alain LE TOLGUENEC est arrivé à 18 h avant la lecture de la délibération n° 028 relative aux comptes administratifs 2021 – Budget annexe zones d'activités économiques

AR-Préfecture

044-200072726-20220411-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2022

Publication le : 11-04-2022



Le Président,

Alain HUNAU